

FISCALITES LIEES AUX PERMIS DE CONSTRUIRE

(TRAVAUX DE CONSTRUCTION, D'EXTENSION OU D'AMENAGEMENT DE SURFACE EXISTANTE)

Taxes et branchements	Mode de calcul	Collectivités à contacter
* Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)	Base de calcul : Surface au plancher x Tarif en vigueur (Tarif revalorisé annuellement)	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis Direction de l'Assainissement 70, rue de Tilloy – 60000 BEAUVAIS Téléphone : 03 44 10 52 57
* Branchement au réseau d'eaux usées (partie comprise sur le domaine public jusqu'en limite de propriété) (si propriété non pourvue)	Tarif forfaitaire (revalorisé annuellement)	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis Direction de l'Assainissement 70, rue de Tilloy – 60000 BEAUVAIS Téléphone : 03 44 10 52 57
* Taxe d'aménagement		Direction Départementale des Territoires Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Energie Bureau Application du Droit des Sols 40, rue Jean Racine – BP 20317 – 60021 BEAUVAIS CEDEX Téléphone : 03 44 06 50 19 Accueil téléphonique : lundi – mercredi – vendredi : 8 h 30 à 11 h 30 Mardi – jeudi : 13 h 30 à 16 h 00
* Redevance archéologie préventive		Direction Départementale des Territoires Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Energie Bureau Application du Droit des Sols 40, rue Jean Racine – BP 20317 – 60021 BEAUVAIS CEDEX Téléphone : 03 44 06 50 19 Accueil téléphonique : lundi – mercredi – vendredi : 8 h 30 à 11 h 30 Mardi – jeudi : 13 h 30 à 16 h 00

* A cela s'ajoutent les frais de branchements aux différents réseaux (Eau potable, Electricité, Gaz, Téléphone...) et les frais de raccordement à ces réseaux (travaux en domaine privé)